

Déclaration

19e Conférence ministérielle du Groupe de coopération internationale du Conseil de l'Europe sur les drogues et les addictions (Groupe Pompidou), Strasbourg, 27-28 novembre 2025.

Nous, les ministres participant à la 19e Conférence ministérielle du Groupe Pompidou à Strasbourg, France, les 27 et 28 novembre 2025,

- réaffirmons notre soutien au Groupe Pompidou, le Groupe de coopération internationale du Conseil de l'Europe sur les drogues et addictions, comme plateforme de coopération intergouvernementale en matière de politiques de drogues, agissant dans le cadre institutionnel du Conseil de l'Europe, la source européenne de référence en matière de droits humains ;
- reconnaissons le rôle central du Conseil de l'Europe dans la sauvegarde des droits humains, et de l'Etat de droit, et réaffirmons la mission évolutive du Groupe Pompidou comme accord partiel élargi pan-européenne avec plus de 50 ans d'expertise et de mémoire institutionnelle ;
- saluons les contributions innovantes du Groupe dans la lutte contre les défis émergents liés à la réduction de la demande et de l'offre, notamment grâce aux initiatives récentes lancées en 2024-2025 ;
- saluons l'adhésion de l'Espagne au Groupe Pompidou à compter du 1^{er} novembre 2025 ;
- reconnaissons la capacité du Groupe Pompidou à intégrer les politiques, la recherche et la pratique dans la réponse aux challenges évolutifs et son adaptabilité aux dynamiques en perpétuel changement des drogues et addictions ;
- saluons les activités conduits sous les présidences de l'Italie et de la Suisse, avec le soutien et la coopération de tous ses membres, y compris les réseaux régionaux et thématiques, le renforcement de capacité, les échanges entre pairs, et les études basées sur des données probantes ;
- saluons en particulier l'engagement du Groupe Pompidou pour des politiques transversales et intégrées avec une attention particulière pour les enfants et l'égalité de genre, ainsi que l'assistance technique et les livrables soutenus par des contributions volontaire et des ressources extérieures ;
- exprimons un soutien ferme à l'Ukraine et toute notre solidarité pour son peuple faisant face aux conséquences tragiques de la guerre ;
- réaffirmons notre engagement à la protection des droits humains, y compris le droit à la vie, à la santé, à la dignité humaine, et en particulier à la protection des enfants vis-à-vis des drogues et des addictions ;
- félicitons la création de la Coalition européenne contre les drogues (ECAD) au sein de la communauté politique européenne au sommet de Copenhague le 2 octobre 2025. Par la réaffirmation de notre engagement à l'approche équilibrée de cette initiative importante, nous soutiendrons les initiatives clés pour répondre de manière opérationnelle et pragmatique aux défis majeurs liés aux drogues ;

- exprimons notre gratitude à la France, l'Italie, au Luxembourg, à la Norvège, la Pologne et la Suisse pour le financement d'initiatives et de réseaux régionaux thématiques durant le cycle de travail passé.

Nous exprimons notre préoccupation concernant:

1. les tendances alarmantes soulignées dans le *Rapport mondial sur les drogues 2025*, qui a révélé une nouvelle ère d'instabilité globale, avec une consommation de drogue portée à des niveaux sans précédent par les groupes criminels organisés ; et le *Rapport européen sur les drogues 2025*, qui a démontré la rapide évolution du marché européen de la drogue tant pour les fournisseurs et les consommateurs ;
2. L'absence et l'accès inégal aux services de traitement et de réduction des risques, en particulier pour les populations vulnérables, comme le souligne le dernier Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur les enjeux en matière de droits humains dans la lutte contre tous les aspects du problème mondial de la drogue ;
3. la disponibilité croissante de précurseurs, de drogues illicites et l'usage détourné de médicaments sur ordonnance légitimes, qui créent ensemble un éventail et hautement puissant de substances présentant des risques graves pour la santé publique, en particulier pour les jeunes et autres groupes vulnérables ;
4. la violence croissante liée au trafic de drogue, son impact corrosif sur la gouvernance via la corruption et les flux financiers illicites, ainsi que l'usage accru des outils de cybercriminalité, alimenté par les avancées technologiques, qui menacent la stabilité et la sécurité mondiales ;
5. les violations des droits humains, y compris la montée de l'application de la peine de mort pour des infractions liées aux drogues, commises au nom du contrôle des drogues ;
6. les risques et les défis persistants liés aux drogues et aux addictions, au trafic de drogue, à la criminalité organisée et aux infractions connexes, qui nécessitent une approche globale fondée sur des données scientifiques et le respect des droits humains ;
7. les risques et les préjudices croissants liés aux jeux d'argent et de hasard et aux jeux vidéo chez les enfants et les jeunes, qui sont de plus en plus associés à d'autres addictions et ont des effets néfastes sur leur santé mentale et leur bien-être ;
8. La pression sur les capacités de réponse de l'Europe, alors que l'ampleur et la complexité de ces problèmes aggravent des enjeux sociétaux plus larges, tels que le sans-abrisme, la migration, les troubles de santé mentale et la criminalité juvénile

Nous reconnaissons :

9. la nécessité de mettre en place des politiques équilibrées et globales en matière de drogues afin d'intégrer des stratégies visant à réduire la demande et l'offre, en s'attaquant aux causes profondes de la production, du trafic, de la consommation et des troubles mentaux connexes ;
10. la nécessité d'exploiter la technologie, de renforcer la coopération transfrontalière et d'intensifier l'action judiciaire contre les principaux acteurs, garantissant ainsi une action internationale coordonnée tout au long de la chaîne d'approvisionnement illicite ;
11. la nécessité de reconnaître la nature transnationale du trafic de drogue, ses liens avec le crime organisé et les défis que pose sa lutte au-delà des frontières continentales et intercontinentales, y compris dans la sphère numérique, dans le contexte géopolitique actuel ;
12. l'importance de s'attaquer aux nouveaux modes de transport, notamment les voies aériennes, maritimes et terrestres, les ports, les services postaux et les transporteurs privés ;
13. les risques et les dangers liés aux réseaux sociaux et autres addictions numériques, en particulier leur impact sur la santé mentale des jeunes ;
14. la nécessité d'une réglementation forte et fondée sur des données probantes et d'une prévention ciblée pour protéger les jeunes contre les risques et les dangers liés aux jeux

d'argent et de hasard en ligne, aux jeux vidéo, aux réseaux sociaux et autres addictions numériques, ainsi que contre le risque croissant d'implication dans des activités criminelles. Toutes les politiques et mesures d'application connexes devraient être guidées par les principes de santé publique et de protection de la jeunesse.

15. la nécessité d'une coopération renforcée et d'une coordination efficace entre les décideurs politiques, les forces de l'ordre, le pouvoir judiciaire, le secteur de la santé, la société civile et la communauté scientifique et universitaire, afin de garantir une réponse collective et efficace dans le plein respect des droits humains.

Nous renouvelons nos engagements pour :

16. le rôle du Groupe Pompidou en tant que plateforme prospective, axée sur les politiques, pour la coopération internationale sur les questions complexes liées à la drogue, et à son renforcement continu ;
17. la défense des valeurs du Conseil de l'Europe en élaborant un nouvel instrument normatif sur les droits humains dans les politiques en matière de drogues et des addictions ;
18. le soutien de l'élaboration de politiques visant à lutter efficacement contre le crime organisé et le trafic de drogues dans le plein respect des droits humains, en s'appuyant sur les recherches relatives à leurs tendances et sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme ;
19. encourager les Etats membres à travailler activement à l'abolition de la peine de mort pour les infractions liées à la drogue et condamner les exécutions extrajudiciaires à l'échelle mondiale ;
20. l'élaboration de normes et de mesures réglementaires visant à atténuer les risques liés aux addictions numériques, en accordant la priorité à la santé mentale et au bien-être des jeunes ;
21. l'exploration d'approches exhaustives et fondées sur des preuves, y compris des mesures de réduction des risques, de traitement et de rétablissement visant à protéger la santé publique et les droits humains ;
22. mandater le Groupe Pompidou à mettre en œuvre l'ambitieux Programme de travail 2026–2029, structuré autour de piliers se renforçant mutuellement : prévention, réduction des risques, traitement et rétablissement, et réduction de l'offre – avec une intégration systématique des droits humains, de l'égalité de genre et des mesures de protection des jeunes ;
23. encourager le Groupe à approfondir la recherche scientifique et l'élaboration de politiques en étroite collaboration avec les comités intergouvernementaux concernés du Conseil de l'Europe et d'autres organismes compétents, ainsi qu'avec la société civile, marquant ainsi une étape décisive dans la coopération multipartite.
24. le renforcement de la collaboration avec les organisations partenaires internationales, notamment l'EUDA, Europol, Eurojust, la CICAD/OEA, l'OSCE, le HCDH, le MAOC, l'OMS, l'ONUDC, l'OICS, l'OMD et Interpol, afin d'élargir et d'approfondir les cadres de coopération.

Pour conclure, nous

25. saluons les progrès réalisés pour relever les défis complexes d'aujourd'hui grâce à une approche globale de la production, du trafic, de la consommation et de l'addiction aux drogues, ainsi que des problèmes de santé mentale qui y sont associés. Réaffirmons notre engagement en faveur d'une approche fondée sur les droits humains, de la promotion de la prévention, du traitement, de la réduction des risques et du rétablissement, ainsi que du démantèlement des chaînes d'approvisionnement illicites ;
26. encourageons le Groupe Pompidou Group à renforcer les synergies et la visibilité au sein du Conseil de l'Europe en contribuant aux activités liées aux droits humains, santé dans les établissements de détention, à la protection des enfants et des groupes vulnérables, à la

société de l'information, au blanchiment d'argent, à la cybercriminalité et à la criminalité liée à la drogue ;

27. appelons tous les États membres à renouveler leur engagement auprès du Groupe Pompidou et invitons ceux qui n'y sont pas encore associés à formellement rejoindre ses missions et valeurs, renforçant ainsi notre capacité collective à répondre aux menaces évolutives ;
28. confions à la présidence successive pour les années 2026-2027 à l'Autriche, ensemble avec la République tchèque en tant que présidence partagée pour les années 2028-2029 et au Mexique, en tant que vice-présidence, le guidage de la mise en œuvre du nouveau programme de travail, avec le soutien de tous les États membres et du Secrétariat ;
29. appelons le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à fournir le soutien financier adéquat aux activités du Groupe pendant 2026–2029, et encourageons les contributions volontaires additionnelles des États membres en mesure d'en faire ;
30. engageons nos autorités publiques à participer activement et à soutenir les activités du Groupe Pompidou, en veillant à ce que ses résultats soient pleinement exploités afin d'avoir un impact significatif sur la société.

* * *